

LE PRÉVOYANT



L'UNION SAINT JOSEPH DU CANADA

DERNIER APPEL

A tous nos membre. nous faisons un **DERNIER APPEL.**

5,000 nouveaux sociétaires ont profité de notre offre généreuse.

Le concours se termine le 31 mai.

Nous comptons sur la bonne volonté de tous nos membres. Donnez un vigoureux coup d'épaule à la roue.



OFFICIERS

CONSEIL EXECUTIF.

Président d'Honneur, Mgr J. T. Duhamel, Arch. d'Ottawa.
Chapelain Général, Monsignor J. O. Routhier, Vicaire-Général.
Président Général, A. Allard, Négociant en gros, Ottawa.
1er Vice-Président, J. A. St. Denis, M.D., Montréal.
2me Vice-Président, L. E. O. Payment, Avocat, Québec.
Directeur Général, O. Durocher, Ex-Maire, Ottawa.
Chancelier Supreme, Révd. J. Châtelain, Thurso.
Censeur Suprême, S. C. Larose, Employé Civil, Ottawa.
Contrôleur Supérieur, A. E. Brunet, Courtier, Montréal.
Trésorier Supérieur, L. A. E. St. Pierre, Comptable, Ottawa.
Receveur Général, C. S. O. Boudreault, Echevin, Ottawa.
Médecin Général, R. Chevrier, M.D., 168 Ave. Daly, Ottawa.
Greffier Général, J. M. Fleury, Professeur, Ottawa.
Sergent d'Armes, C. Fortin, Marchand, Beauceville, Québec.

CONSEIL JUDICIAIRE.

Président, Rév. J. Châtelain, Chancelier Suprême, Thurso.
Chancelier Supérieurs, D. Danis, Cornwall; F. R. E. Campeau, Ottawa; Rév. P. S. Hudon, Rockland; Jules Gratton, Hull.

CONSEIL FINANCIER.

Président, S. C. Larose, Censeur Suprême, Ottawa.
Censeurs Supérieurs, G. L. Fink, Ottawa; J. A. Tanguay, Montréal; T. Rochon, Clarence Creek; Art. Caron, Hull.

BUREAU MEDICAL.

Président, R. Chevrier, M.D., Médecin Général, Ottawa.
J. A. Duhamel, M.D., Montréal; P. H. Béland, M. D., Québec,
U. Archambault, M.D., Hull; A. Rodrigue, M.D., Buckingham.

AUDITEURS SUPERIEURS.

J. N. Rattey et G. W. Séguin, Ottawa.

ORGANISATEUR-EN-CHEF.

G. J. Tessier, Ottawa.

AVISEURS LEGAUX.

Hon. N. A. Belcourt, C. R., M.P., Ottawa.
D. Danis, Magistrat, Cornwall.
Clovis Laporte, Montréal.
L. E. O. Payment, Québec.

Procureur pour la Province de Québec.

Clovis Laporte, Chambre 203, Bâtisse New-York Life, Montréal.



Le Prevoyant

Organe Officiel de

L'UNION SAINT-JOSEPH DU CANADA.

Vol. XIII. — No 1.

OTTAWA, MAI 1907.

Abonnement, \$1.00 par an

Dernier Appel.

Nous faisons un dernier appel à tous nos membres.

Le Concours se termine définitivement le 31 de ce mois.

Les conditions excessivement avantageuses offertes par la Société depuis quelques mois ne se renouvelleront sans doute pas pour longtemps.

Au delà de 5,000 nouveaux sociétaires ont profité jusqu'aujourd'hui de l'offre généreuse faite par l'Union St-Joseph à tous ceux qui désirent s'assurer.

Bien que ce chiffre soit de nature à nous réjouir il nous semble qu'un dernier effort devrait être tenté durant ce mois, par tous les amis si sincères et si dévoués dont les noms ont été inscrits au tableau d'honneur, afin de terminer ce concours d'une manière triomphale en enrôlant d'ici au 31 mai un nombre d'aspirants qui dépasserait les résultats obtenus durant les mois précédents.

Personne ne saurait réaliser le bien immense que ce concours fait à la société. Cette dernière s'est acquis l'appui de cinq mille nouveaux membres dévoués qui travailleront à sa

prospérité et à son agrandissement. Cinq mille Canadiens-français ont compris qu'il valait mieux se rallier sous les étendards d'une association franchement catholique et nationale que de se joindre à des sociétés nécessairement antipathiques à nos croyances, à nos traditions.

Cinq mille Canadiens-français ont compris qu'il vaudrait mieux contribuer — par leur argent — à la solidité d'une institution dirigée par des compatriotes et à l'accroissement indirect de l'influence gauloise en ce pays que de coopérer par leurs primes mensuelles à la prospérité de corporations Américaines, Anglo-Canadiennes ou Irlandaises où les nôtres seront toujours condamnés, par la force des choses, à ne jouer qu'un rôle obscur et presque nul.

Nous rêvons une Union St-Joseph qui ralliera tous les Canadiens-français du pays. Et pour réaliser plus vite ce désir, qui est en train de se matérialiser, nous comptons sur la bonne volonté de tous nos membres sans exception.

Le mot d'ordre donné par l'Exécutif à tous les travailleurs, à tous les zélateurs, est celui-ci "Pas moins de 2,000 nouveaux membres pour le mois de

mai." Gravez bien ce mot d'ordre dans vos mémoires et comme un seul homme dès maintenant, en avant ! au travail !

Enthousiaste Démonstration

Ralliement des Canadiens-Français, à Cobalt, Ont.

L'installation du Conseil de Cobalt, a eu lieu dimanche, le 28 avril, et la cérémonie à laquelle elle a donné lieu restera inoubliable dans la mémoire de ceux qui y ont pris part ou qui en furent les témoins.

Les délégués envoyés par l'Exécutif, le Rév. J. Châtelain, Chancelier Suprême, et le Dr. R. Chevrier, Médecin Général, arrivèrent à Cobalt le samedi soir, et furent reçus à la gare par le Révérend Père Duquette, vicaire d'Haileybury, le Révérend Père O'Gorman, M. Z. Forget, percepteur et agent de la Société et plusieurs autres.

Le lendemain à la grand'messe qui fut chantée par le Rév. Père Duquette la coquette petite église de Cobalt était trop étroite pour contenir la foule accourue pour assister au Saint Office.

Le sermon de circonstance fut donné par le Révérend J. Châtelain en français d'abord et en anglais ensuite.

L'éloquent prédicateur avait choisi comme sujet "La Mutualité" et emporté par l'ampleur et les multiples aspects de la question il sut entraîner avec lui son auditoire charmé vers des sphères nouvelles pleines de jouissances pour l'âme et pour l'esprit ! Il s'appliqua surtout à démontrer l'origine divine de la mutualité et les bien-

faits matériels qui en découlent pour ses adeptes.

Ce sermon fut un régal pour nos compatriotes de Cobalt.

La quête fut faite par le maire de la ville, M. H. Finlan.

A l'orgue on remarquait M. S. Beaudry, Deniger et autres.

La cérémonie de l'installation proprement dite eut lieu après les vêpres, dans l'église même, mise à la disposition de la Société, grâce à la bienveillance de M. le Révérend Père Duquette, qui remplaçait, ce jour-là, le Rév. Père Latulipe.

Presque tous les membres de ce prospère Conseil étaient présents ainsi que plus d'une centaine de personnes parmi lesquelles on remarquait plusieurs dames.

Sur l'estrade on remarquait le Révérend Père Duquette, le Révérend Père Châtelain, M. Deniger, le représentant de La Patrie, M. Z. Forget, marchand et le Dr R. Chevrier. Celui-ci ouvrit l'assemblée pour en expliquer le but et profita de l'occasion pour dire quelques mots sur la Société au point de vue médical. Il démontra, chiffres en mains, que la Société était en bonne santé puisqu'en quelques années elle

avait pu accumuler un quart de million, qu'elle était dans toute la force de la jeunesse puisque la moyenne d'âge de ses membres atteignait à peine 32 ans. Il félicita les Canadiens-français d'avoir accueilli aussi favorablement l'Union Saint-Joseph du Canada.

Le Révérend Père Châtelain succéda au premier orateur et dans une improvisation tout à fait inspirée il parla de l'Union Saint-Joseph comme sa société de predilection, comme une association nationale dont tous les nôtres doivent admirer et aider la triple mission qu'elle poursuit, c'est-à-dire la protection du foyer, le maintien de la langue et la défense de l'autel !

A plusieurs reprises le distingué représentant de l'Exécutif souleva l'enthousiasme dans l'auditoire et recueillit de vifs applaudissements.

Il termina ses remarques appréciées en demandant aux membres de procéder à l'élection des officiers.

M. Z. Forget et M. P. Drapeau furent élus Président et Secrétaire temporaires par l'assemblée et les officiers furent choisis à l'unanimité.

Après les élections le Révérend Père Châtelain fit l'appel des officiers qui vinrent se ranger près des balustres

et leur fit prêter le serment d'office.

Une fois installés dans leurs nouvelles charges les officiers prirent siège sur l'estrade.

Le Rév. Père Duquette félicita les membres de leur bel esprit de fraternité et les encouragea à continuer à se grouper afin d'être plus forts et de pouvoir supporter mieux les épreuves auxquelles nous sommes tous exposés. Il approuva le choix des officiers élus et prédit au Conseil de Cobalt un avenir brillant et prospère.

M. Z. Forget dont l'initiative et le zèle infatigable venaient de recevoir leur récompense, remercia chaleureusement les membres de leur bienveillance en le nommant le premier Président d'un si beau et si important Conseil. Il réitéra son dévouement à la Société et pria ses frères et ses compatriotes de l'aider à faire du Conseil de Cobalt un des plus beaux de la Société.

M. St. Beaudry fit aussi quelques remarques très heureuses et très applaudies ainsi que M. O. Godreault et quelques autres officiers.

L'assemblée se dispersa, non sans que plusieurs aspirants se soient inscrits comme futurs membres.

Les Edifices de la Société.

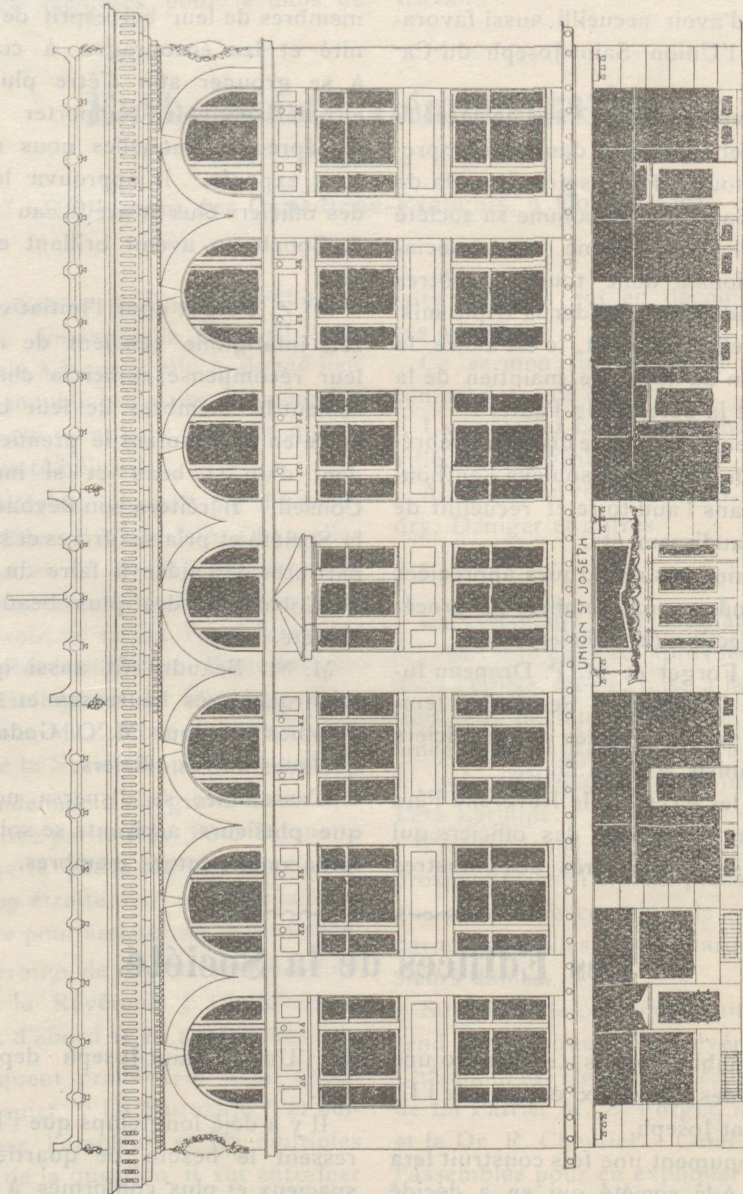
Nous publions dans ce numéro une vignette des nouveaux édifices de l'Union Saint-Joseph.

Ce monument une fois construit fera honneur à la société qui en a décidé la construction et au quartier français d'Ottawa qui a vu la fondation, les efforts et l'accroissement phénomé-
nal

de l'Union Saint-Joseph depuis dix ans.

Il y a déjà longtemps que l'Exécutif ressent le besoin de quartiers plus spacieux et plus conformes à ses besoins toujours croissants.

Nous avons attendu avec patience, mais l'heure a sonné où pour la digni-



EDIFICES DE L'UNION ST-JOSEPH DU CANADA.

té de notre institution et pour la sécurité de notre administration il fallait à tout prix s'agrandir et se loger d'une façon plus confortable et plus hygiénique.

Nous ne croyons pas que l'Exécutif et le comité de construction aient jamais besoin de défendre leurs actions et de justifier le choix qu'ils ont fait du superbe plan dû à la collaboration de deux des meilleurs architectes du pays. MM. Turgeon, de Montréal et Noffke d'Ottawa.

Le côté purement financier n'a pas été négligé dans cette affaire et le comité de construction s'est efforcé avant tout de faire opérer à la Société un magnifique placement sur les fonds investis dans cette entreprise. Ces édifices rapporteront un revenu d'au-delà de six pour cent et la Société en outre aura ses bureaux gratuitement.

Il y aura quatre magasins au rez-de-chaussée.

Le magasin du coin est déjà loué à la Banque Royale au prix de \$950.00 par année.

Le 1er étage sera entièrement occupé par les officiers et les commis de la Société.

Le 2me et 3me étage comprendra des suites d'appartements dont la plupart sont déjà retenues.

Rien n'a été négligé pour construire d'une manière artistique, sans sacrifier pour cela à la durabilité et à la solidité.

En somme, nous sommes convaincus que lorsque l'édifice sera terminé les membres de l'Union St-Joseph auront tout lieu de s'enorgueillir du travail de ceux qui ont eu charge de la réalisation de cette important projet.

AVIS

Aux membres du conseil local No 2 (Hull) de l'Union St-Joseph du Canada.

Avis est par le présent donné qu'à partir du 1er mai, un bureau sera ouvert tous les jours de 9 heures du matin à 5 heures du soir, excepté le samedi alors que ce sera de 9 heures à une heure au même endroit, au No. 154 rue Principale, Hull.

Veuillez aussi prendre connaissance que par ce changement, vous êtes tenus de payer vos contributions le premier de chaque mois pour avoir droit aux bénéfices accordés par le Code.

On désire également donner avis aux citoyens du prolongement de tout le mois de mai pour l'entrée gratuite dans l'Union St-Joseph du Canada. Qu'on profite donc de cet avantage exceptionnel.

Pour tous renseignements concernant la société, ainsi que toute demande de bénéfice, s'adresser au No 154 de la rue Principale, Hull.

Par ordre,

DR. U ARCHAMBAULT,
Président.

Heureux ou malheureux, l'homme a
besoin d'autrui.
Il ne vit qu'à moitié, s'il ne vit que
pour lui.
DELILLE.

x

Si l'on vous demande :

—Combien êtes-vous ?

Répondez :

—Nous sommes un, car nos frères
c'est nous, et nous, c'est nos frères.

LAMENNAIS.

LE PRÉVOYANT

PUBLIÉ PAR

L'Union St-Joseph du Canada

A OTTAWA

Angle des rues Dalhousie et York

Téléphone 265

PARAIT LE 15 DE CHAQUE MOIS



PENSEES ET NOUVELLES

Le grand concours achève !

×

La persévérance triomphe de tout.

×

Travailler pour la Société, c'est travailler pour soi.

×

Nous faisons notre dernier appel ; faites un dernier effort.

×

Il faut faire du mois de mai un mois qui fera honneur à tous.

×

Faites violence à ceux qui ne sont pas assurés. Imposez leur vos vues puisque c'est pour leur bien et celui de leurs familles.

CONSEIL DE QUEBEC No 29.

Par suite de la résignation du président de ce Conseil, M. H. O. Martineau, qui a été fait Président Honoraire, les changements suivants ont

été faits par les membres du Conseil n° 29 :

Président, Chs. Mailly.

1er Vice-Président, L. A. Suzor.

2e do Juste Massé.

Visiteur, Alonzo Bourassa.

MARIAGES.

Nous avons le plaisir d'apprendre le mariage du Dr Albert Labrosse, Trésorier du Conseil Local de Fournier, No 16, à Mademoiselle Alice Limoges, de Montréal.

La cérémonie a eu lieu le 23 avril dernier à l'église de Westmount.

Le Rév. Eugène Labrosse, frère du marié, présidait.

Après le déjeuner, les jeunes époux partirent pour Toronto, Niagara Falls et Buffalo.

L'Union Saint-Joseph leur offre ses félicitations sincères.

AVIS.

OTTAWA, 15 mai 1907.

Aux membres de l'Union Saint-Joseph du Canada.

Les contributions mensuelles régulières aux diverses caisses de la Société, sont dues et payables par tous et chacun des membres qui en font partie, le premier jour de chaque mois. En conformité avec les articles 222 et 223 du Code, tout sociétaire qui, le premier jour de juin prochain n'aura pas payé ses contributions et redevances pour ce mois, perd tous ses droits aux bénéfices en maladie pour un temps égal au retard qu'il a apporté à les payer. (Voir l'article 188 du Code.)

Tout membre qui, à l'expiration de trente jours, n'aura pas payé les dites contributions et redevances, est par le fait même et sans autres avis suspendu. Il est rayé à l'expiration de soixante jours de la date de suspension, s'il ne s'est pas mis en règle. Cet avis est donné en conformité avec les dispositions du Code.

J. M. FLEURY,

Greffier-Général.

Bilan au 31 Mars 1907.

ACTIF.

En mains et en banque.....	\$ 13,399 72
Dépôt, Gouvernement Québec...	5,000 00
Propriété immobilière.....	6,775 00
" mobilière.....	1,000 00
Avances membres âgés 70 ans..	4,121 00
" frais voyages.....	151 05
Loyers dus.....	88 00
Montant dus sur inscriptions....	854 26
" " Conseils et Bureaux	3,274 29
Prêts et Débentures.....	251,663 17
	\$286,326 49

PASSIF.

Montant au crédit des Conseils et Bureaux.....	288 10
	\$286,038 39

Recettes et Déboursés de l'Exécutif pour Mars 1907.

Balance en mains du Trésorier Supérieur.....	40 32
Balance en banque.....	13,436 08
Recettes du mois.....	22,101 29
Chèque charge Banque.....	4 34
	\$35,582 03

Bénéfices aux malades.....	\$ 2,938 71
Audition.....	416 66
Bulletin.....	287 92
Décès, a/c Caisse Sociale.....	7,466 00
Commissions aux agents.....	4,425 75
Divers.....	4,935 14
Décès et rachats.....	4,050 00
Décès d'épouses.....	825 00
Examens médicaux.....	1,919 25
Impressions et papeterie.....	125 70
Insignes.....	16 75
Nécessaires de bureau.....	95 71
Remboursements du dépôt aux refusés.....	712 79
Appointements des officiers supérieurs.....	165 19
Salaires des organisateurs ..	394 15
Salaires des employés.....	509 12
Frais de voyages.....	219 34
Frais de port.....	136 93
Réparations.....	75
Protêt St Jacques.....	26 30
Balance en banque.....	5,874 45
Balance en mains du Trésorier Supérieur.....	40 42
	\$35,582

AVIS.

Conseil Local de Saint-Anne d'Ottawa.

A l'occasion de la mort de son regretté percepteur, M. David Morin, le Conseil de Ste-Anne No. 93, à une assemblée régulière a élu Mr J. A. Hudon, comme percepteur pour la balance de l'année.

M. J. A. Hudon se fera un plaisir de recevoir les contributions mensuelles des membres, à son épicerie, coin des rues Friel et Clarence, à tous les jours depuis 8 heures du matin à 6 heures du soir; et le premier jour du mois jusqu'à neuf heures du soir.

OSCAR LEMIEUX,
Secrétaire.

AVIS.

Les membres de l'Union St-Joseph du Canada qui sont sans emploi et les entrepreneurs qui ont besoin d'ouvriers sont priés de laisser leur nom au Receveur du Conseil No 1 de l'Union, 325 rue Dalhousie.

HONNEUR AU MERITE!

Tableau des membres qui ont proposé des nouveaux membres depuis la dernière liste publiée jusqu'à midi le 10 mai 1907.

- G. J. Tessier, Ottawa, 39.
F. Vanasse, Montréal, 31.
Geo. Joannis, Windsor, 29.
D. Charron, Hull, 27,
J. C. Sirois, Cacouna, 24.
J. O. Pagé, Joliette, 21.
Geo. Délisle, Sault Ste-Marie, 19.
Jos. Bouchard, Les Eboulements, 17.
A. G. Routhier, Montréal, 15.
P. H. A. Caron, Ste-Flavie, 13.
Alb. Boulet, Québec, 12.
J. E. Coulombe, Ste-Angèle de Laval, 9.
D. Alf. Hardy, St-Gabriel, Rim.;

F. X. Julien, Lambton; André Lefebvre, St-Tite, 8 chacun.

B. Bourgeois, St-Angèle de Laval; Jos. Chamberland, Ste-Rose; J. B. Décary, St-Jérôme, 7 chacun.

T. Garceau, Sorel; Alex. Gagnon, Montréal; Jos. Guay, Shawenegan Falls; J. T. Lafond, Drummondville; O. J. Rochon, Matapédia; A. Trépanier, Lac aux Sables, 6 chacun.

J. P. Aubin, Montréal; T. Leclerc, Roberval; D. Pelletier, Cedar Hall, 5 chacun.

S. Choquette, Ottawa; Ant. Courchesne, Blind River; J. Z. Dumas, Thedford Mines; T. Dextras, Cornwall; Oscar Gravel, Ottawa; Ulric Hotte, Hawkesbury; H. Lacerte, St-Boniface; C. Poirier, Caplan; L. D. Rioux, Mont Joly; Irénée Rochefort, Cap Magdeleine; J. R. Vincent, Sudbury, 4 chacun.

B. Bernier, Ste-Cécile; Ernest Cécile, Tecumseh; J. M. Dussureault, cile, Tecumseh; J. M. Dessureault, J. A. Fréchette, Ste-Anne de la Péra-de; Théop. Grégoire, St-Evariste; J. E. Girardeau, Calumet; A. E. Michon, Montmagny; A. Ménard, Hawkesbury; Agapit Ouellette, Lévis; C. O. Poirier, Pointe Gatineau; D. Rouleau, Saint-Tite; Abraham Samson, Brompton, 3 chacun.

M. G. Boissonnault, Viauville; Uldéric Beaulac, Les Piles; Elzéar Bélanger, Winnipeg; W. H. Boucher, Berthier; D. Beauchamp, Ormstown; P. F. A. Béland, Inverness; J. E. Bourguoin, St-Charles Caplan; Ed. Chatillon, Nicolet; Naz. Demers, St-Gilles; Dr. E. V. Désy, Ste-Rose de Lima; Nap. Dumas, Linière, P. O.; J. E. Dignard, St-Charles, Ont.; A. J. Fortin, Pembroke; Amédée Pratte, Barachois; Nap. Hurteau, Cornwall; O. Larrivée, Ste-Luce; J. O. Leroux, Coteau Station; Jos. Lefebvre, Valleyfield; E. D. Lazure, Compton; Félix Labatte, Victoria Harbour; Ed. Parent, Jeune Lorette; Israël Poirier, St-Charles Caplan; M. Primeau, Ottawa; Ovide Raymond, Ste-Rose; A. Rochefort, North Bay; Rév. P. F. Sirois, Barachois; C. R. Scott, Saint-

Angèle; J. Veillette, Batiscan, 2 chacun.

Josephat Aubin, Ste-Sophie; J. G. Audy, Ste Thècle; Télesph. Auger, St-Timothée; Elph. Audet, Laprairie; Eug. Audet, Deschaillons; Dr J. A. Allard, Brompton; Jos. Bois, Ottawa; Jos. Bélisle, Victoria Harbor; Pierre Boivin, Jeune Lorette; Gustave Blouin, Sainte-Croix; Ph. Beaudoin, Ste-Agathe; J. G. Beaudoin, Ste-Cécile; Ant. Bélanger, Sayabec; Ovide Bérubé, St-Alexandre; L. J. Bourdon, Ottawa; Alph. Bureau, St-Ludger; A. Cloutier, L'Annonciation; L. J. P. Castonguay, Deschaillons; Lucas Ducharme, Almaville; Adrien Desrochers, Coteau Station; J. B. Dusseault, Québec; C. O. Dupuis, Ottawa; Dme L. T. Délisle, Trois-Pistoles; Ans. Daignault, Chambord; J. E. Fréchette, East Angus; J. O. Gagné, Sherbrooke; Ernest Gauthier, Ste-Julienne; R. Gervais, Québec; J. Gauthier, Sayabec; Dr O. Godard, Rapide L'Original; J. V. A. Grenier, Garthby; A. G. Gagnon, Chicoutimi; A. W. Gervais, Montréal; Alph. Lemieux, Ottawa; C. J. Lemieux, Pembroke; M. Lauzon, Lefaivre; T. Lacoste, Estevan; A. Lambert, Sainte-Thècle; Am. Lauzon, Byng Inlet; Ad. Lamontagne, St-Jean; Ls. Landry, Buckingham; Jos. Labelle, Masham; L. G. Morin; Montréal; J. M. Martin, N.-D. de la Salette; Ed. Morin, Cap St-Ignace; J. F. Moore, Saint-Romain; C. Ménard, Hawkesbury; A. C. Martel, Grande Baie; Jos. Meilleur, St-Albert; J. P. Marceau, N.-D. des Anges; Jos. Paradis, Saint-Evariste; Isidore Paradis, Québec; Albert Paradis, Sherbrooke; A. Paquette, Ottawa; E. P. Plante, Montréal; Th. Pinault, Rimouski Quai; W. Robert, St-Alexis; C. Sansoucie, Roxton Falls; T. Salois, Coaticook; Achille Shelling, Gentilly; E. Seguin, Rockland; M. Thivierge, Lefaivre; R. Turgeon, Saint-Jean de Matha; G. Tremblay, Chicoutimi; P. Valade, Chaudière Jct.; H. Viau, Masson; C. A. Wattier, Sainte-Anne de Bellevue, 1 chacun.

Caisse Donataire C.

Classe ordinaire.

Contributions mensuelles.

Age	\$500	\$1,000	\$1,500	\$2,000
16 à	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.
19	48	85	1 23	1 60
20	48	86	1 24	1 62
21	49	88	1 27	1 66
22	50	90	1 30	1 70
23	51	92	1 33	1 74
24	52	94	1 36	1 78
25	54	98	1 42	1 86
26	56	1 02	1 48	1 94
27	58	1 06	1 54	2 02
28	60	1 10	1 60	2 10
29	62	1 14	1 66	2 18
30	64	1 18	1 72	2 26
31	66	1 22	1 78	2 34
32	68	1 26	1 84	2 42
33	70	1 30	1 90	2 50
34	73	1 35	1 98	2 60
35	75	1 40	2 05	2 70
36	78	1 46	2 14	2 82
37	82	1 54	2 26	2 98
38	85	1 60	2 35	3 10
39	88	1 66	2 44	3 22
40	91	1 72	2 53	3 34
41	95	1 80	2 65	3 50
42	98	1 84	2 74	3 62
43	1 02	1 94	2 86	3 78
44	1 08	2 06	3 04	4 02
45	1 15	2 20	3 25	4 30
46	1 20	2 30	3 40	
47	1 25	2 40	3 55	
48	1 30	2 50	3 70	
49	1 35	2 60	3 85	
50	1 50	2 80		
51	1 65	3 00		
52	1 80	3 25		
53	2 00	3 50		
54	2 30	3 90		

HONORAIRES D'ADMISSION \$2.00
Quelque soit le montant de la police.

Bénéfices.

En Invalidité

½ de la police comptant ou $\frac{1}{10}$ par année pendant 20 ans, sans intérêt, et cessation de toute contribution.

A 70 ans :

$\frac{1}{10}$ de la police chaque année pendant 12 ans et cessation de toute contribution.

Au décès :

Le montant de la police ; ou la balance due, si le membre s'est prévalu des bénéfices en invalidité ou à 70 ans.

NOTE.—Il n'y a aucuns frais d'administration.

Caisse Donataire C, et caisse de Secours réunies,

Classe ordinaire.

Contributions mensuelles.

Age	\$500	\$1,000	\$1,500	\$2,000
16 à	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.
19	98	1 35	1 73	2 10
20	98	1 36	1 74	2 12
21	99	1 38	1 77	2 16
22	1 00	1 40	1 80	2 20
23	1 01	1 42	1 83	2 24
24	1 02	1 44	1 86	2 28
25	1 04	1 48	1 92	2 36
26	1 06	1 52	1 98	2 44
27	1 08	1 56	2 04	2 52
28	1 10	1 60	2 10	2 60
29	1 12	1 64	2 16	2 68
30	1 14	1 68	2 22	2 76
31	1 16	1 72	2 28	2 84
32	1 18	1 76	2 34	2 92
33	1 20	1 80	2 40	3 00
34	1 23	1 85	2 48	3 10
35	1 25	1 90	2 55	3 20
36	1 28	1 96	2 64	3 32
37	1 32	2 04	2 76	3 48
38	1 35	2 10	2 85	3 60
39	1 38	2 16	2 94	3 72
40	1 46	2 27	3 08	3 89
41	1 50	2 35	3 20	4 05
42	1 53	2 41	3 29	4 17
43	1 57	2 49	3 41	4 33
44	1 63	2 61	3 59	4 57
45	1 80	2 85	3 90	4 95
46	1 85	2 95	4 05	
47	1 90	3 05	4 20	
48	1 95	3 15	4 35	
49	2 00	3 25	4 50	

HONORAIRES D'ADMISSION, \$2.00
Quelque soit le montant de la police.

Bénéfices.

En maladie :

\$5.00 par semaine pendant 15 semaines par année.

Au décès de l'épouse :

\$75.00.

En Invalidité :

½ de la police comptant ou $\frac{1}{10}$ par année pendant 20 ans, sans intérêt, et cessation de toute contribution.

A 70 ans :

$\frac{1}{10}$ de la police chaque année pendant 12 ans et cessation de toute contribution.

Au décès :

Le montant de la police ; ou la balance due, si le membre s'est prévalu des bénéfices en invalidité ou à 70 ans.

NOTE.—Il n'y a aucuns frais d'administration.

Les aspirants de 45 ans et plus doivent produire l'apreuve de leur âge avec leur demande d'admission.

Le membre non marié lors de son admission, qui se mariera ensuite, n'aura droit aux bénéfices de décès d'épouse que sur preuve donnée par certificat de médecin, dans les 60 jours qui suivront son mariage, que son épouse est en bonne santé.

LA CAISSE SOCIALE

20 par cent des contributions mensuelles des porteurs de Bons Conjointes et de Bons Mutuels sont déposés à la Réserve Fiduciaire pour leur garantie exclusive.

LE BON CONJOINT.

LE BON MUTUEL.

Contributions mensuelles.				Contributions mensuelles.			
AGE	\$750.	\$1,500	\$3,000	AGE	\$750.	\$1,500	\$3,000
16	63	1 25	2 30	16	65	1 10	
17	64	1 27	2 34	17	66	1 12	
18	65	1 29	2 38	18	67	1 14	
19	66	1 31	2 42	19	68	1 16	
20	67	1 33	2 46	20	69	1 18	
21	68	1 35	2 50	21	70	1 20	
22	69	1 37	2 55	22	71	1 22	
23	70	1 40	2 60	23	72	1 24	
24	72	1 43	2 66	24	73	1 26	
25	73	1 46	2 72	25	74	1 28	
26	75	1 50	2 80	26	75	1 30	
27	77	1 54	2 88	27	76	1 32	
28	79	1 58	2 96	28	78	1 36	
29	82	1 63	3 06	29	80	1 40	
30	84	1 68	3 16	30	82	1 44	
31	87	1 74	3 28	31	84	1 48	
32	90	1 80	3 40	32	87	1 53	
33	93	1 85	3 50	33	90	1 58	
34	96	1 90	3 60	34	93	1 63	
35	98	1 96	3 72	35	96	1 68	
36	1 01	2 02	3 84	36	1 00	1 74	
37	1 04	2 08	3 96	37	1 05	1 80	
38	1 07	2 14	4 08	38	1 10	1 86	
39	1 10	2 20	4 20	39	1 15	1 92	
40	1 14	2 27	4 34	40	1 20	2 00	
41	1 18	2 35	4 50	41	1 25	2 08	
42	1 23	2 45	4 70	42	1 35	2 16	
43	1 28	2 55	4 90	43	1 45	2 25	
44	1 33	2 65	5 10	44	1 55	2 35	
45	1 38	2 75	5 30	45	1 65	2 45	
46	1 43	2 85		46	1 75	2 60	
47	1 48	2 95		47	1 85	2 75	
48	1 55	3 10		48	1 95	2 90	
49	1 65	3 30		49	2 10	3 10	

CLASSE ORDINAIRE.
HONORAIRES D'ADMISSION, \$2.00.
Quelque soit le montant du Bon.
Les sommes payées pour les bénéfices ci-dessous sont déduites du Bon.
BÉNÉFICES.
En maladie: \$ 750 \$2.50 } Par semaine,
\$ 1500 \$5.00 } 15 semaines
\$ 3000 \$5.00 } par année.
En invalidité: Comptant, déduction faite des bénéfices retirés antérieurement en règlement final.
\$ 750 \$300.
\$ 1500 \$600.
\$ 3000 \$1200.
En décès de l'épouse:
\$ 750 \$ 50 } Pour frais funéraires,
\$ 1500 \$100 }
\$ 3000 \$300 }
A 65 ans révolus:
\$ 750 \$2.50 } Par semaine jusqu'à
\$ 1500 \$5.00 } paiement complet
\$ 3000 \$5.00 } de la balance due.
Au décès:
\$ 750 \$ 50 Pour et \$2.50 Par semaine-frais et \$5.00 paiement complet
\$ 1500 \$100 raireset \$5.00 entier de la balance due,
ou 60% comptant de la valeur de la police en règlement final.

Au décès dans le cas de conversion 5 p.c. sera ajouté au montant des 60 p.c. pour chaque période entière de 10 ans de sociétariat, ce qui fera 65 p.c., 70 p.c. comptant, etc., selon la durée du sociétariat.

CLASSE ORDINAIRE.
LES DEUX SEXES ADMIS
HONORAIRES D'ADMISSION, \$2.00.
Quelque soit le montant du Bon.
BÉNÉFICES.
En invalidité:
\$ 750 \$ 50 } Par année pendant 15 ans.
\$ 1500 \$100 }
A 65 ans révolus:
\$ 750 \$ 50 } Par année pendant 15 ans.
\$ 1500 \$100 }
Au décès:
\$ 750 \$ 50 Pour et \$2.50 Par semaine-frais et \$5.00 paiement complet
\$ 1500 \$100 raireset \$5.00 entier de la balance due,
ou 60% comptant de la valeur de la police en règlement final.

Au décès dans le cas de conversion 5 p.c. sera ajouté au montant des 60 p.c. pour chaque période entière de 10 ans de sociétariat, ce qui fera 65 p.c., 70 p.c. comptant, etc., selon la durée du sociétariat.

Les membres de la Caisse Sociale ne sont jamais, durant leur sociétariat, libérés du paiement des contributions mensuelles ou autres cotisations. Les aspirants de 45 ans et plus doivent produire la preuve de leur âge avec leur demande d'admission. Le membre non marié lors de son admission qui se mariera ensuite, n'aura droit aux bénéfices de décès d'épouse que sur preuve donnée par certificat de médecin dans les 60 jours qui suivront son mariage, que son épouse est en bonne santé.

LA CAISSE DE SECOURS D.

Ne seront admis à participer aux bénéfices de cette caisse que ceux qui font partie d'autres caisses de la société.

BÉNÉFICES.

En maladie:

\$5.00 par semaine,
15 semaines
chaque année.

Au décès de l'épouse:

\$75.00

HONORAIRES D'ADMISSION, \$1.00.

AGE.	Contributions mensuelles.
16 à 39 ans, les deux inclusivement.....	50 centins.
40 à 44 " " " " " " " " " " " "	55 "
45 à 49 " " " " " " " " " " " "	65 "

La Caisse Douairière R.

Pour les deux sexes mais particulièrement pour le sexe féminin.

Assurance payable au décès seulement.

Admission de 16 à 50 ans, les deux inclusivement.

HONORAIRES D'ADMISSION, 50c.

AGE.	Contributions mensuelles.
16 à 23 ans, les deux inclusivement.....	\$ c. 15 25
24 à 29 do do do do do do do do do do	\$ c. 20 30
30 à 34 do do do do do do do do do do	\$ c. 25 35
35 à 39 do do do do do do do do do do	\$ c. 30 40
40 à 44 do do do do do do do do do do	\$ c. 35 50
45 à 49 do do do do do do do do do do	\$ c. 40 60